

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 16 octobre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-023

Objet : Budget Principal - Décision Modificative n°1 - 2024

Le seize octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 20 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 86 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Georges BENARD, Alain BOULLLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HÉLIE, Anne PARISY, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, François VENNE

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à François VENNE

Pascal FOURNIER a donné pouvoir à Alain BOULLLOT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Suzanne BARNET

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Maxence GILLE

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2023-026 en date du 6 décembre 2023, relative à l'adoption du Budget Primitif du budget principal pour 2024,

Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2024-007 en date du 27 mars 2024, relative à l'adoption du Budget supplémentaire du budget principal pour 2024,

Vu la délibération n° DCS2024-022 en date du 16 octobre 2024, portant sur les modalités de refacturation de charge entre le budget principal et le budget annexe « Aménagement Numérique »,

Considérant les modifications à apporter aux crédits budgétaires pour prendre en compte cette délibération,

Considérant que ces modifications ne portent que sur la section de fonctionnement,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 octobre 2024,

Vu le rapport n°DCS2024-023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (86 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2024, en décidant que les crédits admis sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de la section de fonctionnement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

		BP+BS	DM	BP+BS+DM 2024
Total recettes de fonctionnement		3 095 000,00 €	360 000,00 €	3 455 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 221 923,90 €		1 221 923,90 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00 €		15 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €		0,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	300 000,00 €	360 000,00 €	660 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 555 000,00 €		1 555 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 076,10 €		3 076,10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 077-200036481-20241016-DCS2024_023-DE



		BP+BS	DM	BP+BS+DM 2024
Total dépenses de fonctionnement		3 095 000,00 €	360 000,00 €	3 455 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 362 000,00 €	316 000,00 €	1 678 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	57 000,00 €		57 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	135 000,00 €	35 000 €	170 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 000,00 €	9 000 €	50 000,00 €



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29 octobre 2024